

Motion du 11 mars 2026 de Mmes et MM. Ilir Kurti, Bernard Wyssa, Michèle Rouillet, Ruzanna Tarverdyan, Sebastian Aeschbach, Maxime Provini, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Cathy Jacquier, Mathieu Romanens, Egzon Mehmeti, Amar Madani, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Yves Herren, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Nathalie Jaggi, Boris Calame, Jean-Luc von Arx, Roger Gaberell, Aurélien Barakat, Alexandre Diogo, Christel Saura, Valentin Dujoux, Sara de Maio et Didier Bonny: «Pour une souveraineté numérique de la Ville de Genève: privilégions les solutions IT suisses».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La transformation numérique des administrations publiques s'est accélérée ces dernières années. Dans ce contexte, les collectivités publiques recourent de plus en plus à des solutions informatiques développées et exploitées par de grandes entreprises technologiques internationales, notamment américaines.

Si ces solutions offrent des fonctionnalités performantes, elles soulèvent également des questions importantes en matière de souveraineté numérique, de protection des données et d'indépendance technologique. La gestion des données publiques – souvent sensibles – constitue en effet un enjeu stratégique pour les collectivités.

Les récents débats en Suisse comme au niveau européen ont mis en lumière les défis posés par la dépendance croissante à certains fournisseurs technologiques étrangers, en particulier dans le domaine du *cloud computing* et des suites collaboratives (par exemple Microsoft 365). Ces débats ont également mis en évidence les tensions entre certaines législations étrangères et les exigences suisses et européennes en matière de protection des données.

Au niveau fédéral, la Confédération a engagé une réflexion approfondie sur ces enjeux. L'administration fédérale mène aux côtés de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) des travaux visant à diversifier ses solutions technologiques et à étudier les alternatives, notamment à travers l'examen de logiciels à code source ouvert, dits «open source». Ces démarches visent à renforcer la résilience des infrastructures numériques et à limiter les dépendances stratégiques.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent que les collectivités publiques, y compris les communes, s'interrogent sur leurs propres choix technologiques. La Ville de Genève gère en effet un volume important de données administratives et personnelles, dont la sécurité et la protection doivent être garanties.

La Suisse dispose aujourd'hui d'un écosystème d'entreprises spécialisées dans les services informatiques, l'hébergement de données et les infrastructures numériques. Le recours à des solutions hébergées en Suisse, respectant pleinement le cadre juridique helvétique et ses standards élevés en matière de protection des données,

pourrait ainsi contribuer à renforcer la sécurité, la transparence et la maîtrise des infrastructures numériques publiques.

Par ailleurs, une réflexion sur la diversification des fournisseurs, le recours à des solutions ouvertes et l'utilisation d'infrastructures localisées en Suisse pourrait également favoriser l'innovation locale et soutenir l'écosystème numérique national.

La présente motion vise ainsi à inviter le Conseil administratif à examiner dans quelle mesure la Ville de Genève pourrait privilégier des solutions informatiques suisses, notamment pour l'hébergement et le traitement des données, et à évaluer les alternatives permettant de réduire les dépendances technologiques stratégiques.

Considérant:

- l'importance croissante de la transformation numérique dans le fonctionnement des administrations publiques;
- que la Ville de Genève traite un volume important de données administratives et personnelles nécessitant un haut niveau de sécurité et de protection;
- les enjeux de souveraineté numérique et de dépendance technologique liés à l'utilisation de solutions informatiques fournies par des entreprises étrangères;
- l'existence en Suisse d'un écosystème d'entreprises spécialisées dans les services informatiques, l'hébergement de données et les infrastructures numériques;
- l'intérêt de diversifier les fournisseurs technologiques et d'examiner les solutions open source afin de renforcer la résilience des infrastructures numériques publiques,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à examiner dans quelle mesure la Ville de Genève pourrait privilégier des solutions informatiques suisses, viables et sécurisées, pour l'hébergement et le traitement de nos données;
- à évaluer les possibilités de diversification des fournisseurs informatiques afin de réduire les dépendances technologiques stratégiques;
- à présenter au Conseil municipal un état des lieux des solutions actuellement utilisées par la Ville en matière d'hébergement et de traitement des données, ainsi que des alternatives possibles;
- à présenter au Conseil municipal un rapport sur les potentiels outils d'intelligence artificielle que la Ville de Genève pourrait mettre en place pour ses collaboratrices et collaborateurs.